Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-462024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

46 – Délibération pour le prix des bons d'achats des ainés 2024.

Monsieur le maire rappelle qu'en 2023, la somme de 35 euros par personne avait été votée pour les ainés ne participant pas au repas.

Pour l'année 2024, le conseil municipal décide d'attribuer un bon d'achat de 35 euros par personne.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACÉ Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 3 NOV. 2024
ID : 076-217600436-20241126-472024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

47 – Délibération pour la proposition de rachat du bail emphytéotique du Presbytère.

Par courrier en date du 23 septembre 2024, Logeal immobilière informe Monsieur le maire qu'elle souhaite racheter les terrains d'assiettes* des parcelles B259, B260 et B262 actuellement cadastrées B260 et B527 où se situe le Presbytère.

Pour rappel, le Presbytère est sous un bail emphytéotique jusqu'au 25 décembre 2044.
Aujourd'hui, la commune n'a plus la gestion du Presbytère ; Logéal s'occupe entièrement de la location.
Logéal envisage d'importants travaux d'amélioration sur ces logements c'est pourquoi Logéal propose de racheter les terrains assiettes.

**Terrain d'assiette (éventuellement composé de plusieurs parcelles cadastrales) sur lequel est implanté un ou plusieurs bâtiments formant un ensemble, ici le presbytère.*

Aujourd'hui le conseil municipal doit statuer sur le fait de vendre à Logéal les terrains d'assiettes.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour la vente des parcelles avec une abstention et douze voix pour.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29 NOV. 2024
ID : 076-217600436-20241126-482024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

48 – Délibération pour l'élection des délégués au comité syndical du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'actuel délégué au comité syndical du PNR de la seine Normande a donné sa démission par mail en date du 26/09/2024.
A ce jour, il faut donc reprendre une délibération afin d'élire à nouveau le délégué PNRBSN.
Monsieur le maire explique aux élus que deux choix sont possibles :
- soit le suppléant actuel devient titulaire dans ce cas il faut voter un suppléant
- soit le suppléant actuel refuse de devenir titulaire dans ce cas il faut voter un titulaire

Après discussion, le suppléant ne souhaite pas devenir titulaire.
Le conseil municipal décide de :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7 et L.5211-7,
Vu les statuts du PRNBSN indiquant la clé répartition du nombre de délégués,
Vu la démission de Monsieur Lefebvre Arnaud, délégué titulaire en date du 26 septembre 2024,

Considérant qu'il convient d'élire un nouveau délégué titulaire afin de représenter la commune d'Auzebosc au sein du comité syndical du PNRBSN,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à main levée et sur proposition de Monsieur le maire :

Délégué titulaire : TOURMENTE Moise
Nombre de votes : 13
Nombre de suffrages exprimés (déduire les blancs et nuls) : 0

Le délégué titulaire est : TOURMENTE Moise

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-492024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

49 – Délibération pour la validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et déploiement des bornes de recharges piloté par le SDE76

Vus :

- La loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 autorisant les établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public.
- L'arrêté du 12 mai 2020 instaurant un taux de réfaction de 75 % financé par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité, pour le raccordement de toute demande de raccordement d'IRVE inscrite à un schéma directeur IRVE jusque fin 2025.
- Les statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.
- La délibération du Comité Syndical du SDE76 en date du 21 mars 2023 de validation du schéma directeur IRVE.
- La délibération du 13 octobre 2022 de la commune, transférant la compétence IRVE au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Considérant :

- Le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,
- L'existence d'un réseau de 117 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,
- L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du schéma directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc actuel de bornes et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,
- La phase de concertation réalisée avec l'ensemble des communes et des EPCI concernés fin 2022/début 2023 pour l'élaboration du SDIRVE,
- La validation par délibération du Comité Syndical en date du 21 mars 2023 et par les services de l'Etat en janvier 2024 du schéma directeur IRVE (SDIRVE) du SDE76,

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-492024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- La sollicitation du SDE76 du 18 juin 2024 pour confirmer le nombre de points de charges à retenir sur la commune dans le nouveau mode de déploiement et de gestion des bornes piloté par le SDE76,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **CONFIRMER** l'accord de la commune pour que le SDE76 intègre, dans le nouveau mode de déploiement et de gestion, les bornes présentées ci-après et selon les conditions présentées ci-après *:

- **Points de charge dont le coût est de 0 € pour la commune en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu :**

0	Point(s) de charge de 100 kW** sur un axe de transit structurant
1	Point(s) de charge de 50 kW** sur une aire de covoiturage
0	Point(s) de charge de 7 kW** sur un parking d'un pôle d'échange multimodal (gare)

- **Points de charge dont le coût est de 4050 € maximum par borne pour la commune ou, le cas échéant, le propriétaire du parking public en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu :**

0	Point(s) de charge de 3.5 kW** sur voirie pour habitants de logements collectifs sans parking privé
0	Point(s) de charge d'un minimum de 3.5 kW** répartis sur le(s) parking(s) public(s) soumis à la loi LOM et/ou Climat et Résilience

- **CONFIRMER la liste suivante du(des) parking(s) public(s)** soumis à la loi LOM et/ou Climat et Résilience :

-Non concerné

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-492024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

** sous réserve de validation par les autorités concernées.*
*** Puissance des bornes indicative (susceptible d'être modifiée par le délégataire retenu ou à la demande des communes (dans le cas de demandes d'une puissance supérieure à celle prévue par le délégataire, le surcoût sera à la charge de la commune demandeuse)).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le nombre de points de charges suivant, à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le SDE76 sous réserve de la proposition du candidat retenu :

  0 Point(s) de charge sur voirie pour habitants de logements collectifs sans parking privé

  0 Point(s) de charge répartis sur le(s) parking(s) public(s) de la commune soumis à la loi LOM et/ou Climat et Résilience

- **VALIDE** le montant de la participation financière de la commune **fixé à 4050 € maximum** par borne, en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29 NOV. 2024
ID : 076-217600436-20241126-D502024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

50 – Délibération pour l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Yvetot Normandie (CCYN) s'est réunie le 1er octobre 2024 pour proposer une évaluation des produits et charges transférées au 1er septembre 2024 à la CCYN à la suite de l'intégration à l'offre de France Service du Point d'Accès au Droit (PAD) de la ville d'Yvetot.

Le rapport concerne les conséquences du transfert du « Point d'Accès au Droit » (PAD) ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées.

Le rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 19 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émettent un avis favorable sur ce rapport.

Dans un second temps, le Conseil communautaire s'appuiera sur ces évaluations pour déterminer le montant des attributions de compensation.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

VU

Le Code général des collectivités territoriales,

Le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Le rapport de la CLECT en date du 1er octobre 2024,

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE (Seine-Ma

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29 NOV. 2024
ID : 076-217600436-20241126-D502024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONSIDERANT

Que la CLECT, dans sa séance du 1er octobre 2024, a approuvé les montants de charges transférées dans le cadre du transfert du PAD,

Le rapport de Monsieur le Maire (ou du conseiller municipal siégeant au sein de la CLECT),

DONC

Le conseil municipal d'Auzebosc approuve le rapport de la CLECT ci-joint en annexe concernant l'évaluation du transfert de charges du PAD.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-512024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

51 – Délibération pour le projet de motion pour s'opposer au projet de Loi de finances pour 2025.

Vu l'article 72 de la Constitution, garantissant l'autonomie des collectivités territoriales,
Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi 11°2023-1195 du 1 8 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;
Vu le projet de loi de finances pour 2025, 11° 324 déposé le jeudi 10 octobre 2024 ;

- Considérant que les collectivités territoriales ne sont en rien responsables du déficit public. Entre 2019 et 2023, celles-ci ayant dégagé un solde cumulé positif de + 1,9 milliards d'euros alors que l'État dégageait pour sa part un solde négatif cumulé de 690,7 milliards d'euros.
- Considérant que les services publics, qui bénéficient à toutes et tous, produisent plus de 20% des richesses de ce pays (plus de 20% du PIB) et en tant que premier investisseur public en France, représentant plus de deux tiers de l'investissement public national,
- Considérant le Projet de loi de Finances pour 2025 et le prélèvement de 2,8 milliards d'euros sur les recettes des collectivités territoriales, et les 6,5 milliards d'euros d'économies introduites par le projet de loi de finances pour 2025, représentent une offensive, dont la nature est sans précédent contre leur autonomie financière et leur capacité à remplir leurs missions de service public ;
- Considérant que le « fonds de précaution » qui ponctionne près de 3 milliards d'euros sur les recettes des 450 plus importantes collectivités, parmi lesquelles départements et intercommunalités, privera par ricochet de nombreuses communes de soutiens financiers essentiels
- Considérant que la réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et du Fonds vert, ainsi que la stabilisation de la dynamique de TVA, auront des effets négatifs sur les

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACÉ Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-512024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

capacités d'investissement des collectivités locales, notamment dans les projets liés à la transition écologique et aux équipements publics

- Considérant que le relèvement des cotisations retraite employeur pour la CNRACL, alors que ce régime a dégagé d'importants excédents au cours des dernières années, constitue une augmentation supplémentaire injustifiée imposée aux collectivités locales et qui majorera mécaniquement leurs dépenses de fonctionnement à effectifs équivalents
- Considérant que le cadre législatif actuel ne permet pas aux collectivités territoriales de disposer de la visibilité budgétaire nécessaire pour planifier leurs investissements à moyen et long terme, ni de compenser les pertes de ressources imposées unilatéralement par l'État ;

Le conseil municipal de AUZEBOSC délibère ainsi avec douze voix pour et une abstention :

- Il s'oppose au Projet de loi de finances pour 2025, dans sa rédaction actuelle, qui dégrade injustement les finances publiques locales et risque d'engendrer la fermeture de services publics essentiels à la population.
- Il demande que la Dotation Globale de Fonctionnement soit indexée sur l'inflation et que la contractualisation, si elle est jugée nécessaire, s'opère sur la base d'une relation équitable, équilibrée et concertée entre l'État et les collectivités.
- Il considère qu'il est nécessaire de renforcer le lien entre la fiscalité et le développement des territoires. A ce titre, il est urgent de disposer d'une fiscalité locale, lisible, dynamique, durable, en phase avec la réalité économique, démographique et géographique des territoires.
- Il demande au gouvernement de revenir sur les mesures du PLF 2025 évoquées dans les considérants.
-

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-522024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- **52 – Décision modificative n°5.**

Il est exposé au conseil municipal qu'un ajustement budgétaire été nécessaire sur différents articles afin de clôturer l'année 2024.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative budgétaire établie comme suit :

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-522024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet	Montant
régularisation articles comptables	
60611 - Eau et assainissement	6 000,00
60621 - Combustibles	-8 000,00
60622 - Carburants	600,00
60624 - Produits de traitement	571,00
6068 - Autres matières et fournitures	-2 610,00
611 - Contrats de prestations de services	154,00
61521 - Terrains	6 000,00
61551 - Matériel roulant	-1 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	-3 000,00
6156 - Maintenance	6 500,00
623 - Publicité,publications,relations publiques	5 000,00
624 - Transport de biens et transports collectifs	365,00
6281 - Concours divers (cotisations...)	3 000,00
633 - Impôts,taxes&vers.assi.sur rémuné.(autres organi.)	2 500,00
65134 - Aides	5 500,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	370,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	21 950,00
TOTAL DEPENSES	21 950,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	1 300,00
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	2 300,00
6479 - Remb. sur autres charges sociales	1 000,00
7066 - Redevances&droits des services à caractère social	465,00
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	10 000,00
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des commun	1 820,00
7484 - Dotation de recensement	1 815,00
752 - Revenus des immeubles	3 250,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	21 950,00
TOTAL RECETTES	21 950,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	21 950,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	21 950,00

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACÉ Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-532024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

53 – Délibération pour l'autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2025 (non prévu à l'ordre du jour)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, répartis comme suit :

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACÉ Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 29/11/2024
ID : 076-217600436-20241126-532024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024

Date de convocation : 18/11/2024
Date d'affichage : 19/11/2024

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, EFFOSSE Hélène, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert

Etaient absents excusés : DELLIER Anthony, LECOUTEUX Anne-Marie, REINHOLD David

Etaient absents : 0

Monsieur MOISE TOURMENTE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

	2024	2025
Chapitre 20	5 000.00 €	1 250.00 €
Chapitre 21	17 500.00 €	4 375.00 €
Chapitre 23	58 933.34 €	14 733.33 €

Sans les restes a réalisés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 jusqu'au vote du prochain budget, selon la répartition proposée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACÉ Dominique